

DATE DE LA RÉUNION : 04/05/2022	LIEU : Vers sur Méouge	RÉDACTEUR : A. PASTOURET
DATE DE LA RÉUNION : 05/05/2022	LIEU : Eygaliers	
DATE DE LA RÉUNION : 09/05/2022	LIEU : Sahune	
OBJET : Commission H VOIRIE		

MEMBRES INVITES A LA COMMISSION H le 4/05/2022

NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	I	P	A	Exc	DIFF.
ACHAT Gines	BARRET DE LIOURE	MAIRE	X		X		X
AUMAGE Benoît	MEVOUILLON	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	X	X			X
BERTELLI Bruno	MONTBRUN LES BAINS	MEMBRE DE COMMISSION	X		X		X
BONNEFOY Martial	REILHANETTE	MAIRE	X	X			X
CHAPPON Gérard	MONTBRUN LES BAINS	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	X		X		X
DECONINCK Stéphane	MONTAULIEU	MAIRE	X	X			X
DOMINICI Charles	VERS SUR MEOUGE	MEMBRE DE COMMISSION	X	X			X
DUQUENOY Jason	VILLEFRANCHE LE CHATEAU	MAIRE	X	X			X
FABRE Patrick	AULAN	MEMBRE DE COMMISSION	X		X		X
FEUILLAS Annie	AULAN	MAIRE	X		X		X
FOUGERAS Lionel	BALLONS	MAIRE	X		X		X
FRACHINOUS Alain	SEDERON	MAIRE	X	X			X
GILLET Didier	MONTBRUN LES BAINS	MAIRE	X		X		X
MATHIEU André	IZON LA BRUISSE	MAIRE	X	X			X
MOULLET Gérard	BALLONS	MEMBRE DE COMMISSION	X	X			X
NICOLAS Alain	VERS SUR MEOUGE	MAIRE	X	X			X
ROMEO Georges	EYGALAYES	MAIRE	X	X			X
TACUSSEL Odile	MEVOUILLON	MAIRE	X		X		X
VALETTE Hubert	SEDERON	MEMBRE DE COMMISSION	X		X		X

I : Invité ; P : Présent ; A : Absent ; Exc : Excusé ; Diff : Diffusion pour information

MEMBRES INVITES A LA COMMISSION H le 5/05/2022

NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	I	P	A	Exc	DIFF.
AICARDI Louis	PLAISANS	MAIRE	X		X		X
BERNARD Sébastien	BUIS LES BARONNIES	MAIRE	X		X		X
BOMPARD Jérôme	LA PENNE SUR OUVEZE	MAIRE	X		X		X
BONTOUX Géraud	MONTGUERS	MAIRE	X		X		X
BREDY Muriel	SAINTE EUPHEMIE SUR L'OUVEZE	MAIRE	X		X		X
CHARASSE Daniel	BENIVAY – OLLON	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	X	X			X
CHAUVET Véronique	SAINTE AUBAN SUR L'OUVEZE	MAIRE	X		X		X
CLEMENT Augustin	MERINDOL LES OLIVIERS	MAIRE	X		X		X
COUPON Gérard	MONTAUBAN SUR L'OUVEZE	MAIRE	X		X		X
DECONINCK Stéphane	MONTAULIEU	MAIRE	X	X			X
DONZE André	BUIS LES BARONNIES	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	X	X			X
ESTEVE Lionel	LE POET EN PERCIP	MAIRE	X	X			X
FAREL Anne-Lise	RIOMS	MAIRE	X		X		X
FERNANDES José	BESIGNAN	MAIRE	X		X		X
GREGOIRE Michel	LA ROCHE SUR E BUIS	MAIRE	X		X		X
GRIOL Alain	EYGALIERS	MAIRE	X	X			X
JULLIEN Frédéric	SAINTE EUPHEMIE SUR L'OUVEZE	MEMBRE DE COMMISSION	X		X		X
MEYER Jacques	SAINTE AUBAN SUR L'OUVEZE	MEMBRE DE COMMISSION		X			X
NICOLAS Jean-Louis	ROCHEBRUNE	MAIRE	X		X		X
PARMENTIER Franck	BUIS LES BARONNIES	MEMBRE DE COMMISSION	X		X		X
PELACUER Jean-Marc	LA ROCHETTE DU BUIS	MAIRE	X		X		X
PERNET Jean-Luc	BELLECOMBE-TARENDOL	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	X		X		X
PERRETTE Robert	LA ROCHETTE DU BUIS	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	X		X		X
PERROUD Frédéric	NYONS	CCBDP	X	X			X
PEZ Gérard	VERCOIRAN	MAIRE	X		X		X
PILLORE Jean	ROCHEBRUNE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	X		X		X
PUSTOCH Alan	PROPIAC	MAIRE	X		X		X
RAVOUX Gilles	PIERRELONGUE	MAIRE	X		X		X
REYNIER Marceau	BENIVAY - OLLON	MEMBRE DE COMMISSION	X		X		X
ROCHAS Pascale	BUIS LES BARONNIES	VICE PRESIDENTE	X			X	X
THIRIOT Christian	BEAUVOISIN	MAIRE	X	X			X
TREMORI Michel	BUIS LES BARONNIES	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	X		X		X
TRUPHEMUS Gérard	EYGALIERS	MAIRE	X	X			X

I : Invité ; P : Présent ; A : Absent ; Exc : Excusé ; Diff : Diffusion pour information

MEMBRES INVITES A LA COMMISSION H le 9/05/2022							
NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	I	P	A	Exc	DIFF.
AMAR Janine	VALOUSE	MAIRE	X		X		X
ANTOINE David	SAINTE JALLE	MEMBRE DE COMMISSION	X	X			X
AUBERY Chantal	REMUZAT	MEMBRE DE COMMISSION	X		X		X
BALDUCHI Monique	LE POET SIGILLAT	MAIRE	X		X		X
BARBANSON Fabienne	SAINTE FERREOL TRENTE PAS	MAIRE	X		X		X
BARTHEYE Christian	MONTREAL LES SOURCES	MAIRE	X			X	X
BAS Claude	VERCLAUZE	MAIRE	X			X	X
BLANCHET Patrick	VENTEROL	MEMBRE DE COMMISSION	X				X
BOMPARD Marc	SAHUNE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	X	X			X
BRECHET Christian	PIEGON	MEMBRE DE COMMISSION		X			X
BRECHET Jean-Philippe	PIEGON	MEMBRE DE COMMISSION	X			X	X
BRUS Jean-Claude	CONDORCET	MEMBRE DE COMMISSION	X	X			X
BUR Frédéric	VALOUSE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	X		X		X
CAHN Philippe	CHATEAUNEUF DE BORDETTE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	X	X			X
CARRERE Christian	NYONS	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	X	X			X
CHAMBON Claude	SAINTE MAURICE SUR EYGUES	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE		X			X
CHARASSE Daniel	BENIVAY-OLLON	MAIRE	X		X		X
CIRER-METHEL Pascal	LA CHARCE	MAIRE	X		X		X
COMBES Pierre	NYONS	MAIRE	X			X	X
CONIL Denis	CORNILLON SUR L'OULE	MAIRE	X		X		X
CORNILLAC Christian	MIRABEL AUX BARONNIES	MAIRE	X		X		X
DECONINCK Stéphane	MONTAULIEU	MAIRE	X	X			X
DUC Brigitte	LEMPES	MAIRE	X		X		X
DUPOUX Sébastien	EYROLES	MAIRE	X		X		X
GARCIA Jean	SAINTE MAURICE S/EYGUES	MAIRE	X		X		X
GARNERO Sylvie	MONTFERRAND LA FARE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	X	X			X
GIELLY Patricia	CURNIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE		X			X
GIREN Didier	ROUSSIEUX	MAIRE	X		X		X
GRAS Jean-Claude	VENTEROL	MEMBRE DE COMMISSION	X		X		X
GREGOIRE Jean-Luc	NYONS	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	X	X			X
GRONCHI Yoan	CORNILLAC	MAIRE	X		X		X
GROSS François	BELLECOMBE-TARENDOL	MAIRE	X		X		X
GUILLET Annie	LE POET SIGILLAT	MEMBRE DE COMMISSION	X	X			X
ILLY Roger	PIEGON	MEMBRE DE COMMISSION	X		X		X
LABROT Alain	SAINTE MAY	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	X	X			X
LAGET Jean-Michel	CHAUDEBONNE		X		X		X
LAFFITTE Didier	MONTREAL LES SOURCES	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE		X			X
LEDESERT Philippe	LES PILLES	MAIRE	X		X		X
LEDOUX Patrick	CURNIER	MAIRE	X			X	X

LOPES CARDOZO Ernst	VILLEPERDRIX	MEMBRE DE COMMISSION	X	X			X
MORIN Gilbert	POMMEROL	MAIRE	X		X		X
NIVON Jacques	VILLPERDRIX	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	X	X			X
PERNET Jean-Luc	BELLECOMBE-TARENDOL	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	X	X			X
PENIGAUT Alexandre	VENTEROL	MAIRE	X				X
QUARLIN Mireille	PELONNE	MAIRE	X		X		X
RANCON Nadège	SAINTE JALLE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	X		X		X
RICHARD Éric	AUBRES		X		X		X
ROUSSELLE Didier	NYONS	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	X		X		X
ROUSTAN Sébastien	CHAUVAC LAUX MONTAUX	MAIRE	X		X		X
ROUX Serge	PIEGON	MAIRE	X		X		X
RUYSCHAERT Christelle	SAINTE SAUVEUR GOUVERNET	MAIRE	X		X		X
SALIN Olivier	REMUZAT	MAIRE	X		X		X
SOMAGLINO Claude	VINSOBRES	MAIRE	X		X		X
SOURIAU Florent	AUBRES	MEMBRE DE COMMISSION	X		X		X
TITZ Patrick	VENTEROL	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	X		X		X
VIARSAC Roger	NYONS	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	X	X			X

I : Invité ; P : Présent ; A : Absent ; Exc : Excusé ; Diff : Diffusion pour information

ORDRE DU JOUR :

- I. Introduction
- II. ADN - Point avancement déploiement fibre
- III. Voirie
 1. Bilan travaux / budget 2021
 2. Point marchés travaux / actualisation
 3. Points marchés de maîtrise d'œuvre
 4. Point budget 2022
 5. Point planning travaux 2022
 6. Rappel règlement voirie

NB : Le support de réunion est joint en annexe

I. INTRODUCTION

Stéphane DECONINCK, Président de la commission voirie remercie les maires Alain NICOLAS, Gérard TRUPHEMUS et Marc BOMPARD pour l'accueil dans leur commune et remercie les personnes présentes aux réunions.

Il a été décidé de territorialiser la commission H « voiries » car les voiries sont spécifiques à chaque territoire. Ces réunions ont été programmées de la façon suivante :

- > Le 4/05/2022 à Vers-sur-Méouge,
- > Le 5/05/2022 à Eygaliers,
- > Le 9/05/2022 à Sahune.

Il a été décidé d'ouvrir plus largement cette réunion à l'ensemble des maires du territoire, en plus des délégués de la commission voirie, pour une meilleure connaissance de la voirie car cela concerne chacun de nous.

II. ADN - POINT AVANCEMENT DÉPLOIEMENT FIBRE

Pour information le nouveau Président d'ADN est M. Didier-Claude BLANC.

Le lancement des études comprend l'adressage, les visites sur terrain avec prise photos, la réflexion pour le passage de gaine par l'enfouissement. Cette phase dure entre 6 et 8 mois.

Pour les passages en aérien, les poteaux sont changés avec rehausse de 20 cm car le câble fibre passe au-dessus du câble Orange.

Le délai nécessaire entre la réalisation des études et la fin du déploiement est d'environ 18 mois.

En 2025, la fibre sera déployée sur tout le territoire de la CCBDP.

Dès lors que la commune a un projet de voirie, ADN se cale sur les exigences de la commune (M. DUFFAUT - ADN).

ADN intervient sur le domaine public en limite de chaque propriété. Les différents opérateurs réaliseront les branchements jusque chez les particuliers. Les poches sont basées sur les télécoms.

En ce qui concerne les poteaux implantés sur des terrains privés, les propriétaires ont reçu une convention. Le déploiement ne peut débuter que si toutes les conventions sont retournées. Les maires, s'ils sont informés, peuvent intervenir auprès de leurs administrés pour faire accélérer la démarche.

Territoire des Hautes-Baronnies

Une réunion d'information animée par ADN a eu lieu en avril 2022.

Le territoire est impacté par 2 poches.

Les études sont en cours et un déploiement prévu pour début 2023.

Alain NICOLAS précise que l'ouverture commerciale devrait être effective au premier trimestre 2024.

Territoire du Pays de Buis

Les travaux ont commencé sur la commune de Plaisians et Buis mais stoppés par des difficultés rencontrées sur Pierrelatte.

Les opérations de génie-civil sont en cours d'achèvement. Petite problématique sur Plaisians avec le déplacement d'une armoire car elle est implantée sur un terrain privé.

Les opérations d'enrobés sont à venir avec une vague de renforcement de poteaux voire un doublement et remplacement des poteaux téléphonique.

ADN pense tenir leurs délais, le déploiement commence en septembre 2022. Début 2023 déploiement terminé et les opérateurs pourront intervenir.

Territoire du Val d'Eygues et Pays de Rémuzat

Une réunion d'information animée par ADN a eu lieu le 4 mai 2022. Les études vont démarrer.

Pour les communes de ST MAURICE, MIRABEL, PIEGON, VINSOBRES et une partie de CHATEAUNEUF DE BORDETTE, le déploiement complet est prévu fin 2023. Les études sont en cours.

La commune de CHATEAUNEUF DE BORDETTE est en partie alimentée par 1 poche par LES PILLES et d'une 2^e poche par MIRABEL.

La commune de VENTEROL est en partie alimentée par 1 poche côté NYONS et d'une 2^e poche par ROUSSET LES VIGNES.

La commune de St May est alimentée par la poche de La Motte Chalancon qui va sur Rémuzat, Verclause.

Pour les autres communes, les études seront lancées au dernier trimestre 2022.

Tout doit être clôt d'ici 2025.

> *P. CAHN regrette que les maires subissent ces choix, ADN aurait dû faire l'effort de tirer des lignes de poches plus près.*

Suite à la question de JC. BRUS, ADN doit se conformer aux exigences de la commune en cas de travaux.

III. VOIRIE

1. BILAN TRAVAUX / BUDGET 2021

Pour rappel, le financement des travaux se fait grâce à une dotation de voirie du Département versée annuellement à chaque commune et à un abondement de la CCBDP.

Les communes peuvent compléter ce financement par des fonds propres grâce au dispositif des conventions concordantes permettant aux communes de bénéficier des prix des marchés passés par la CCBDP et d'être accompagnées par la maîtrise d'œuvre.

La démarche de reversement de la dotation voirie n'est pas automatique. Dès lors que la commune reverse sa dotation même partiellement, le reversement est pris en compte par la CCBDP et l'abondement alloué proportionnellement en % de reversement.

Le découpage entre les maîtres d'œuvre externe et interne ne correspond pas totalement au découpage des anciennes Communautés de communes. La répartition actuelle est plus efficiente.

La commune de Montauban a été intégrée sur le territoire du Pays de Buis. Les communes de la vallée de l'Ennuyée : St Sauveur, Bésignan, Bellecombe et Rochebrune sont affectées au territoire du Val d'Eygues suivi par Frédéric.

Reilhanette a bien reversée mais les travaux n'ont pas été fait (un projet avec des soucis de géomètre et un projet avec des problèmes vis-à-vis de la loi sur l'eau). La CCBDP n'est pas au courant le maître d'œuvre n'a pas donné l'information. Ces dossiers seront traités en dehors de la commission.

La commune de Mévouillon a aussi reversé.

Eygaliers a bien reversé mais tardivement suite à une difficulté de gestion. La CCBDP a accepté à titre dérogatoire et de l'abondement 2020 a été versé en 2021 bien que ce n'est pas la règle.

C'est une souplesse qui a été accordée mais cela reste encadré. Avec le jeu du reversement total, partiel et de non reversement, l'autofinancement annuel (584 745.86 € HT) ne reste pas mobilisé. Dans ce contexte-là, en cas de demande exceptionnelle, elle sera accordée uniquement si elle rentre dans l'enveloppe budgétaire.

> *J. NIVON constate qu'un tiers des communes n'a pas reversé donc l'autofinancement non utilisé est réinjecté dans le budget général. Est-ce qu'il serait possible de réinjecter ces sommes dans les enveloppes des communes ou de constituer un fond en cas de coups durs pour les dégâts d'orages par exemple.*

N. KRUGLER répond que ces sommes sont connues qu'en fin d'année. La décision est politique. Aujourd'hui la notion de dégâts d'orage ne fait pas parti des natures de travaux défini dans l'entretien des voiries d'intérêt

communautaire.

> P. CAHN abonde l'élocution de J. NIVON et propose que cette réflexion soit remontée en Bureau. Ces sommes non consommées peuvent constituer un apport conséquent aux communes et être cumulées d'une année sur l'autre si elles ne sont pas utilisées. Se pose la question si cette enveloppe reste fléchée voirie, comment la ventiler entre les communes ou effectivement constituer un fond de secours en cas de coups durs !

2. POINT MARCHÉS TRAVAUX / ACTUALISATION

Pour rappel, les marchés de travaux ont été passés pour 3 ans (1 année ferme reconductible 2 fois un an) :

- > Lot 1 : Travaux préparatoires génie-civil Territoire de l'Eygues (38 communes)
- > Lot 2 : Travaux préparatoires génie-civil Territoire de l'Ouvèze-Méouge (29 communes)
- > Lot 3 : Travaux de chaussées sur l'ensemble du territoire de la CCBDP (67 communes)

Début 2022, une importante révision de prix impacte les prix des marchés, soit 6.50 % de hausse sur les prix du lot 1 travaux préparatoires et de génie-civil, lot dit « blanc » et 11,62% sur les prix du lot 2 chaussées, lot dit « noir ».

Les prix sont révisés annuellement au 1^{er} janvier de chaque année. Cette révision ne prend pas en compte l'impact des premières augmentations survenues courant 2022 et liées à la conjoncture économique.

Cette révision en début d'année permet aux Maîtres d'œuvre d'intégrer la révision de prix avant les chiffrages de travaux.

Il faut s'attendre qu'au 1^{er} janvier 2023, la révision soit bien plus importante donc il est plus prudent de faire des travaux cette année que de les reporter.

> P. CAHN s'inquiète de l'évolution pour 2023 et souhaite connaître les prévisions ?

L. GROSSON explique qu'au premier trimestre 2022 il y a eu une augmentation de l'ordre de 5 à 7% et que l'on peut imaginer une révision plus importante pour 2023.

Aujourd'hui il n'est pas possible de modifier les prix unitaires d'un marché. Seule la théorie de l'imprévision peut être accordée sous réserve que le titulaire apporte les justifications nécessaires.

3. POINTS MARCHÉS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le précédent marché de maîtrise d'œuvre avait été lancé pour une année ferme car en 2021, avec l'arrivée de Frédéric PERROUD et le départ de Jean-Pierre ZEBBAR, l'organisation était incertaine et les échos côté Département laissaient présager possible modification de la volumétrie de l'enveloppe.

En définitive, 2021 s'est bien déroulée.

Le Département a confirmé l'octroi des dotations pour 2022 et 2023, donc les marchés de maîtrise d'œuvre externe ont été relancés début 2022 pour 3 ans (1 année ferme reconductible 2 fois un an).

Une légère baisse du taux de rémunération de MG CONCEPT INGÉNIERIE à 3.25% (3.50% marché antérieur) et maintien du taux de SUD ASSISTANCE VOIRIE à 3.90%.

À noter que l'enveloppe travaux 2022 est revenue à son montant optimal d'origine à 584 000 € (de 2019).

En 2020 et 2021, l'enveloppe avait été diminuée, honoraires de maîtrise d'œuvre inclus.

En concertation avec le Président et le vice-Président, il a été décidé que l'enveloppe ne serait pas impactée par les honoraires. Les honoraires sont abondés par le budget général.

Cependant, pour tous les travaux supplémentaires passés dans le cadre des conventions concordantes, les

honoraires seront appliqués.

Entre les taux de maîtrise d'œuvre externe et interne et à volume de travaux égal, le taux moyen est de 3,66 % mais le Président souhaite appliquer le taux de 3,50 % sur la part de travaux des conventions concordantes.

4. POINT BUDGET 2022

Le Département dispose d'un règlement sur le calcul de cette dotation (ci-joint) selon certains critères (linéaire de voirie, potentiel fiscal, etc...). La seule variation possible se porte sur le critère du linéaire de chemin selon le classement de la voie. À savoir que l'abondement pour une voie communale est de 225 € le km et pour un chemin communal de 98 € le km et plus le potentiel fiscal de la commune est bas, plus le Département aide.

Plusieurs élus s'interrogent sur le calcul des répartitions par commune.

S. DECONINCK précise qu'il s'agit du même abondement depuis la fusion. La méthode de calcul n'a pas changé et c'est ce qui se faisait aussi sur l'ex CC du Val d'Eygues. Le Département versait une subvention qui est devenue une dotation à hauteur de 70% et la CC complétait jusqu'à 100%.

La règle est un 100 % pour toutes les communes.

> *P. CAHN Le critère du linéaire semble être un bon point de départ puisque le but est d'améliorer l'entretien des voies et chemins.*

La commission peut réfléchir à d'autres critères mais il est souhaitable d'avoir au préalable une simulation sur la base du linéaire de voirie afin de voir le résultat de cette méthode de calcul.

5. POINT PLANNING TRAVAUX 2022

L'objectif est de terminer les travaux d'ici fin octobre permettant de clôturer les DGD en novembre pour éviter les restes sur enveloppe. En décembre, un courrier sera envoyé aux maires pour préciser ce reste sur enveloppe disponible pour 2023. La situation doit être épurée avant d'attaquer la nouvelle campagne.

6. RAPPEL RÈGLEMENT VOIRIE

La mise à jour du règlement voirie s'impose. Toute une série de points doivent être travaillés.

L'objectif est de pouvoir écrire dans le marbre ces notions, le règlement de voirie doit être un outil de travail pour les élus et techniciens dans l'exercice efficient de la compétence voirie.

Une réflexion doit être menée sur la définition de la notion de routes d'intérêt communautaire, sur la qualification de la nature des travaux (entretien) et sur les responsabilités de chaque acteur du process.

La CCBDP va solliciter une assistance juridique pour connaître la réglementation en la matière.

Pour la prochaine commission, le service va travailler sur ce règlement et proposera en séance les différents points qui seront votés ou modifiés, sous forme d'échange participatif. Le projet sera envoyé en même temps que la convocation de la prochaine commission.

Le règlement voirie sera par la suite validé en Conseil communautaire.

7. POINT PROCÉDURE VOIRIE

Le process voirie permettra d'ancrer les différentes échéances et devra être validé par chacun des élus. Cette procédure permettra d'abonder le règlement voirie par la suite. Est récapitulé dans ce process uniquement ce qui est réalisé aujourd'hui avec les temporalités ajoutées.
Ce process permet d'être légitime dans les actions à mener.

8. ÉCHANGES DIVERS

> Un élu se pose la question sur la prise en compte des dégâts d'orages.

S. DECONINCK précise que ces aléas ne sont pas pris en compte dans l'entretien des voiries d'intérêt communautaire. Cependant, depuis cette année, le Département prend en compte ces dégâts si le chemin est revêtu. La commune reste propriétaire de ces voies communales ou chemins ruraux. Les maires restent les décisionnaires des travaux qui seront faits sur ces voies.

> M. LOPES-CARDOSO informe que les travaux ont été mal faits sur la commune de Villeperdrix et l'entreprise est venue un jour en avance.

L. GROSSON explique la démarche visant à améliorer la qualité des travaux. En fin d'année les services rencontrent les maîtres d'œuvre pour leurs retours de la campagne réalisée, rencontres avec l'ensemble des entreprises car il est important de connaître leurs problématiques, pour les travaux terminés, la réception est prononcée avec ou sans réserve et garantie des travaux.

> P. CAHN, s'exprime sur l'abondement et sur l'esprit de solidarité puisqu'il y est imaginé une augmentation sur les marchés de travaux ce qui induit moins de travaux. Est ce qu'il serait possible de réfléchir au niveau de la CCBDP d'amortir cette augmentation pour permettre aux communes de faire autant. Cela semble important d'y réfléchir pour l'année prochaine.

L. GROSSON précise que mathématiquement la dotation du Département est fixe tout comme l'abondement de la CCBDP. Effectivement d'année en année, moins de travaux sont faits.

SYNTHÈSE :

1. Sanctuariser le process voirie pour plus de rigueur et de légitimité
2. Proposer à la prochaine commission thématique, les propositions de modifications du règlement intérieur (joindre le projet de RI modificatif au préalable avec la convocation)
3. Proposer une simulation sur la base du linéaire de voirie pour chacune des communes

PIECES JOINTES :

- Présentation powerpoint
- Règlement voirie du Département 2019

Président de la commission H,
Stéphane DECONINCK

Le Président,
Thierry D'AYRE